

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 12/212 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE APPROUVANT LES MODIFICATIONS A APPORTER A LA DELIBERATION N° 12/155 AC AUTORISANT LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE A SIGNER ET EXECUTER LES MARCHES DE PRESTATIONS DE SERVICES (ACTIONS DE FORMATION VERS LES DEMANDEURS D'EMPLOI 2012/2013)

SEANCE DU 9 NOVEMBRE 2012

L'An deux mille douze et le neuf novembre, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique BUCCHINI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

ANGELINI Jean-Christophe, BARTOLI Marie-France, BASTELICA Etienne, BEDU-PASQUALAGGI Diane, BENEDETTI Paul-Félix, BIANCARELLI Viviane, BIANCUCCI Jean, BUCCHINI Dominique, CASALTA Laetitia, CASTELLANI Michel, CASTELLANI Pascaline, CHAUBON Pierre, COLONNA Christine, FEDERICI Balthazar, FEDI Marie-Jeanne, FERRI-PISANI Rosy, GIACOMETTI Josepha, GIOVANNINI Fabienne, GRIMALDI Stéphanie, LACAVE Mattea, LUCCIONI Jean-Baptiste, LUCIANI Xavier, MARTELLI Benoîte, MOSCONI François, NICOLAI Marc-Antoine, NIELLINI Annonciade, NIVAGGIONI Nadine, ORSINI Antoine, ORSUCCI Jean-Charles, RISTERUCCI Josette, RUGGERI Nathalie, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SCIARETTI Véronique, SIMEONI Gilles, SIMONPIETRI Agnès, SINDALI Antoine, STEFANI Michel, TALAMONI Jean-Guy, TATTI François, VANNI Hyacinthe

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. CASTELLI Yannick à M. FEDERICI Balthazar
Mme DONSIMONI-CALENDINI Simone à M. TATTI François
Mme HOUEMER Marie-Paule à Mme CASTELLANI Pascaline
Mme NATALI Anne-Marie à M. SINDALI Antoine
M. PANUNZI Jean-Jacques à Mme RUGGERI Nathalie
M. de ROCCA SERRA Camille à Mme SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette
M. SANTINI Ange à Mme BEDU-PASQUALAGGI Diane

M. SUZZONI Etienne à Mme GRIMALDI Stéphanie
Mme VALENTINI Marie-Hélène à Mme NIELLINI Annonciade

ETAIENT ABSENTS : Mme et M.

FRANCISCI Marcel, GUERRINI Christine.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, Titre II, Livre IV, IV^{ème} partie, et notamment ses articles L. 4421-1, L. 4421-2 et L. 4424-34,
- VU** le Code du Travail,
- VU** le Code des Marchés Publics,
- VU** la délibération n° 11/323 AC de l'Assemblée de Corse du 15 décembre 2011 portant approbation du Budget Primitif de la Collectivité Territoriale de Corse pour l'exercice 2012,
- VU** la délibération n° 12/162 AC de l'Assemblée de Corse du 27 septembre 2012 portant approbation du Budget Supplémentaire de la Collectivité Territoriale de Corse pour l'exercice 2012,
- VU** la délibération n° 12/155 AC de l'Assemblée de Corse du 27 juillet 2012 autorisant le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer et exécuter les marchés de prestations de services (actions de formation vers les demandeurs d'emploi 2012/2013),
- VU** la décision de la Commission d'Appel d'Offres en date du 13 septembre 2012,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- SUR** rapport de la Commission du Développement Social et Culturel,
- APRES** avis de la Commission des Finances, de la Planification et des Affaires Européennes et de la Coopération,

APRES EN AVOIR DELIBERE**ARTICLE PREMIER :**

APPROUVE les modifications à apporter à la délibération de l'Assemblée de Corse n° 12/155 AC, suite aux erreurs matérielles constatées lors de l'attribution des lots 22, 65 et 69 du marché susvisé.

ARTICLE 2 :

MODIFIE comme suit la délibération n° 12/155 AC, susvisée :

N° de Lot	Intitulé du marché	Attributaire	Montant Hors Taxes
22	BPA Production animale Région Corse	Centre de Promotion Sociale de CORTE	80 920,00 €
65	Diplôme Etat Aide Médico- Psychologique Extrême Sud	ID Formation	43 242,00 €
69	Préparation concours d'entrée Institut soins infirmiers - Pays Ajaccien	ID Formation	30 741,00 €

ARTICLE 3 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 9 novembre 2012

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Dominique BUCCHINI

ANNEXES

<p style="text-align: center;">RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE</p>

OBJET : Marché de prestation de services (actions de formation vers les demandeurs d'emploi 2012/2013). Rectificatif à la délibération n° 12/155 AC de l'Assemblée de Corse du 27 juillet 2012.

Lors de l'instruction des offres conduisant à l'attribution des lots 22, 65 et 69 du marché susvisé par la CAO du 12 juillet 2012, des erreurs matérielles nécessitant la modification de la délibération n° 12/155 AC du 27 juillet 2012 ont été constatées :

En ce qui concerne le lot n° 22 « BPA Production animale Région Corse » attribué au CPS de CORTE :

- Le montant exact de l'offre figurant à l'acte d'engagement et le PV d'ouverture des plis indiquent 80 920,00 € HT,
- La grille d'analyse soumise à la CAO du 12/07, sur la base de laquelle a été rédigé le PV d'attribution faisait état d'un montant erroné de 81 320,00 € HT,
- Le rapport et la délibération de l'Assemblée de Corse : 81 320,00 €.

En ce qui concerne le lot n° 65 « Diplôme d'Etat d'Aide Médico-Psychologique - Extrême Sud » attribué à IDF :

- Le montant exact de l'offre figurant à l'acte d'engagement le PV d'ouverture des plis indiquent 43 242,00 € HT,
- La grille d'analyse soumise à la CAO du 12/07, sur la base de laquelle a été rédigé le PV d'attribution faisait état d'un montant erroné de 43 243,00 € HT,
- Le rapport et la délibération de l'Assemblée de Corse : 42 243,00 € HT.

En ce qui concerne le lot n° 69 « Préparation concours entrée Institut Soins Infirmiers » attribué à IDF :

- Le montant exact de l'offre figurant à l'acte d'engagement et le PV d'ouverture des plis indiquent 30 741,00 € HT,
- La grille d'analyse soumise à la CAO du 12/07, sur la base de laquelle a été rédigé le PV d'attribution faisait état d'un montant erroné de 30 714,00 € HT,
- Le rapport et la délibération de l'Assemblée de Corse : 30 714,00 € HT.

Afin de modifier la délibération n° 12/155 AC de l'Assemblée de Corse du 27 juillet 2012 en tenant compte des erreurs matérielles intervenues sur ces lots, la CAO réunie le 13 septembre 2012 a pris les décisions suivantes :

En ce qui concerne le lot n° 22 « BPA Production animale - Région Corse

La Commission d'Appel d'Offres décide à l'unanimité l'attribution du **lot n° 22 au CPS de CORTE** pour un montant de **80 920,00 € pour une période de 12 mois soit un coût heure/stagiaire de 6,64 €.**

En ce qui concerne le lot n° 65 « Diplôme d'Etat d'Aide Médico-Psychologique - Extrême Sud »

La Commission d'Appel d'Offres décide à l'unanimité l'attribution du **lot n° 65 à ID FORMATION** pour un montant de **43 242,00 € pour une période de 12 mois soit un coût heure/stagiaire de 2,51 €.**

En ce qui concerne le lot n° 69 « Préparation concours entrée Institut Soins Infirmiers - Pays Ajaccien »

La Commission d'Appel d'Offres décide à l'unanimité l'attribution du **lot n° 69 à ID FORMATION** pour un montant de **30 741,00 € pour une période de 12 mois soit un coût heure/stagiaire de 2,93 €.**

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.